



MUNICIPALITÉ

PRÉAVIS N° 8-2021

AU CONSEIL COMMUNAL

Rapport de la Municipalité sur l'état au 31 décembre 2020  
des postulats et motions - Demandes de prolongation de délai  
Réponses de la Municipalité à différents postulats et motions

Date et lieu proposés pour la séance de la Commission de gestion  
Jeudi 13 janvier 2022, à 20h00,

Salle de conférences de la Salle de spectacles

Préavis déposé au Conseil communal le 11 novembre 2021

## PRÉAVIS N° 8-2021

Rapport de la Municipalité sur l'état au 31 décembre 2020 des postulats et motions  
Demandes de prolongation de délai  
Réponses de la Municipalité à différents postulats et motions

---

### **Table des matières**

1	Préambule.....	2
2	Motion de M. Gilbert Stöckli relative à la création d'une bibliothèque municipale, du 23 mars 1995 / Motion du groupe libéral concernant un projet de bibliothèque, du 14 décembre 2000 ..	2
3	Postulat de Mme Florence Widmer "Mèbre-Source-Midi, trois rues pour les piétons", du 7 mars 2013 / Motion de M. Vincent Keller "Pour un centre-ville du XXIe siècle: moderne et piétonnier", du 20 juin 2013.....	3
4	Postulat de M. Didier Divorne "Pour une aide au logement pour 1564 personnes", du 12 septembre 2013 .....	3
5	Postulat de Mme Line Rouyet et M. Oumar Niang "Pour un espace culturel au centre-ville de Renens", du 20 juin 2013.....	4
6	Postulat de Mme Elodie Golaz Grilli "Fêtes des écoles : Lausanne, Prilly... et Renens alors ?", du 4 septembre 2014 .....	4
7	Motion de Mme Elodie Golaz Grilli "Harmonisation des horaires d'ouverture des commerces avec l'Ouest lausannois", du 8 octobre 2015.....	5
8	Postulat de M. Nicolas Freymond "Renens à 30 km/h la nuit ?", du 22 juin 2017 .....	5
9	Postulat de M. François Delaquis "Quelle politique avons-nous ou voulons-nous pour le sport à Renens, avec quels moyens, quelles ressources, un inventaire et des réalisations pour le bien de chacune et de chacun ?", du 22 juin 2017 .....	6
10	Postulat de Mme Nicole Haas-Torriani "Pour promouvoir dans nos rues la connaissance de l'histoire de notre pays", du 21 juin 2018 .....	6
11	Postulat de M. Jonas Kocher "Pour une commune éclairée sans pollution lumineuse inutile", du 21 juin 2018 .....	7

12	Postulat de Mme Muriel Rossel "La fracture numérique : une réalité source de marginalisation et d'inégalité... Réduisons-la à Renens", du 11 octobre 2018 / Postulat de M. Stéphane Montabert "Pour un accès efficace aux diverses aides proposées à Renens", du 13 décembre 2018 / Postulat de M. François Delaquis "Transformation numérique: une reconfiguration de la notion de service public pour nous Administration? Un état des lieux pour ne laisser personne se déconnecter", du 12 décembre 2019.....	8
13	Postulat de M. Jean-Marc Dupuis intitulé "De l'oxygène pour les Renanais, de l'hydrogène pour les transports", du 27 juin 2019.....	9
14	Postulat de M. François Delaquis intitulé "Le prix d'achat et ses composants, un rapport différent et un nouvel équilibre durable à trouver", du 10 octobre 2019.....	10
15	Postulat de M. Laurent Voisard intitulé "Les noms de rues à Renens, le grand anonymat: pour une attribution de noms de rues plus personnelle qui rende hommage aux personnes et communautés qui ont fait – qui font Renens", du 10 octobre 2019.....	10
16	Postulat de Mme Nicole Haas-Torriani "Comment baptiser le square de la Place du Marché?", du 8 octobre 2020.....	11

Renens, le 1<sup>er</sup> novembre 2021

AU CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Madame la Présidente,  
Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,

## **1 Préambule**

Selon la pratique en vigueur depuis juin 2009 et suivant l'article 57 du Règlement du Conseil communal, la Municipalité dépose son rapport sur les initiatives en suspens adressées par le Conseil communal.

A l'instar du dernier rapport en date (préavis N° 75-2020), les réponses apportées aux interventions concernées impliquent, pour certaines, leur classement définitif une fois ces dernières validées par le Conseil. A noter également que le présent préavis est usuellement confié pour traitement à la Commission de gestion, avec la présence d'une large délégation de la Municipalité.

## **2 Motion de M. Gilbert Stöckli relative à la création d'une bibliothèque municipale, du 23 mars 1995 / Motion du groupe libéral concernant un projet de bibliothèque, du 14 décembre 2000**

### **Résumé**

La motion de M. Stöckli demande à la Municipalité de présenter un projet de réalisation pour une bibliothèque municipale à Renens. Celle du groupe libéral demande la réalisation d'une bibliothèque-médiathèque moderne au centre-ville (salle de lecture, CD, DVD, vidéo et autres supports multimédia actuels ou futurs).

### **Réponse de la Municipalité**

En l'état et tel qu'évoqué lors de la séance de commission pour le préavis N° 75-2020, la Municipalité estime avoir épuisé les pistes de réflexion sur la concrétisation d'une bibliothèque-médiathèque au centre-ville ou ailleurs sur le territoire renanais. Elle ne dispose pas à court terme d'éléments supplémentaires à apporter à ces objets discutés depuis de nombreuses années.

Lors des derniers débats au plénum, le Conseil communal a souligné l'importance de la bonne utilisation du fonds dit "Berty Michoud". Il avait été demandé à la Municipalité soit de répondre strictement aux demandes du légataire, soit de proposer une solution alternative quant à l'allocation du fonds, ce par le biais d'un préavis *ad hoc*.

Suite au renouvellement des autorités communales, ce point sera inclus dans le futur programme de législature 2021-2026 de la Municipalité et des premières pistes pour un nouveau projet seront présentées au Conseil dans le courant de l'année 2022.

**En fonction de ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil communal de repousser le délai de réponse à ces deux motions.**

### **3 Postulat de Mme Florence Widmer "Mèbre-Source-Midi, trois rues pour les piétons", du 7 mars 2013 / Motion de M. Vincent Keller "Pour un centre-ville du XXI<sup>e</sup> siècle : moderne et piétonnier", du 20 juin 2013**

#### **Résumé**

Le postulat de Mme Widmer et la motion de M. Keller demandent à la Municipalité de changer la zone de rencontre constituée des rues de la Mèbre, de la Source et du Midi en zone piétonne.

#### **Réponse de la Municipalité**

Le chantier du tram a officiellement débuté durant l'été 2021. Les premiers travaux impactent déjà fortement sur le trafic automobile au centre-ville, avec de nombreux changements dans le flux de véhicules. De par l'ampleur du projet, le schéma de circulation est appelé à être modifié à plusieurs reprises. Il est encore trop tôt pour que le groupe de travail interne – annoncé dans le préavis N°75-2020 – puisse esquisser les premières pistes de réflexion vis-à-vis de ces deux objets.

A rappeler également qu'un test de piétonisation des rues du centre a été réalisé entre juillet et octobre 2020. S'il s'est bien déroulé d'un point de vue technique, il a suscité certaines critiques appuyées de la part de commerçant.e.s de la place. Une pétition réunissant de nombreuses signatures de commerçant.e.s mais aussi de citoyennes et citoyens a d'ailleurs été adressée à la Municipalité. Il est regrettable que l'expérience n'ait pas été source d'avantages pour tout un chacun et les éléments négatifs mis en exergue seront pris en compte dans la réflexion à mener.

La Municipalité reste confiante sur la définition à terme d'un projet cohérent et rassembleur pour la mise en valeur d'un centre-ville alors directement accessible en tram.

**En fonction de ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil communal de repousser les délais de réponse à cette motion ainsi qu'à ce postulat.**

### **4 Postulat de M. Didier Divorne "Pour une aide au logement pour 1564 personnes", du 12 septembre 2013**

#### **Résumé**

Afin de faire face à la crise du logement que subit l'arc lémanique et qui impacte également Renens, le postulat demande à la Municipalité de mettre en place les mesures et outils nécessaires prévus par la loi pour offrir une aide individuelle au logement (AIL) à quelque 500 familles qui pourraient en bénéficier, représentant 1'564 personnes. Ces aides sont prévues dans le Règlement sur l'aide au logement (RAIL), dont le Canton s'est doté en 2007.

#### **Réponse de la Municipalité**

Un projet pour l'introduction d'un système d'AIL a été complété en début d'année 2021 par l'office du logement et le service Bâtiments-Domains-Logement. Considérant le caractère politique et stratégique à long terme de ce projet – qui implique un investissement tant financier qu'organisationnel – la Municipalité a décidé de reporter la discussion quant à son implémentation au début de la nouvelle législature et à l'entrée en fonction des nouvelles autorités communales. Ce point sera donc intégré aux réflexions sur le programme de législature et une réponse complète sera déposée auprès du Conseil communal dans le courant 2022.

**En fonction de ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil communal de repousser le délai de réponse à ce postulat.**

## **5 Postulat de Mme Line Rouyet et M. Oumar Niang "Pour un espace culturel au centre-ville de Renens", du 20 juin 2013**

### **Résumé**

Le postulat de Mme Rouyet et de M. Niang demande à la Municipalité d'entamer une réflexion qui devra permettre la création au centre-ville d'un espace dédié aux activités culturelles et associatives. Afin d'intégrer toutes les franges de la population, la définition de cet espace devrait se faire par le biais d'une démarche participative.

### **Réponse de la Municipalité**

Tel qu'évoqué dans les précédents préavis relatifs aux interventions en suspens, l'opportunité d'un futur centre dédié aux activités culturelles et associatives s'est greffé au développement en cours de l'îlot de la Savonnerie. Ce dernier suit son cours, mais son état d'avancement actuel ne permet pas de faire ressortir d'éléments nouveaux.

Avec le début de la législature 2021-2026, la réflexion sur le présent postulat a été élargie à d'autres opportunités éventuelles ainsi que d'autres emplacements.

**En fonction de ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil communal de repousser le délai de réponse à ce postulat.**

## **6 Postulat de Mme Elodie Golaz Grilli "Fêtes des écoles : Lausanne, Prilly... et Renens alors ?", du 4 septembre 2014**

### **Résumé**

Le postulat de Mme Golaz Grilli demande à la Municipalité d'instaurer une fête annuelle des écoles à Renens pour les élèves de 1P à 4P.

### **Réponse de la Municipalité**

Différentes moutures d'un projet de fête des écoles ont été développées depuis le dépôt du présent postulat. Jusqu'à présent, aucune d'entre elles n'a pu susciter l'enthousiasme nécessaire pour permettre une concrétisation. Suite aux nombreuses discussions menées ces dernières années, force est de constater que réunir l'ensemble des actrices et acteurs concernés autour d'un même concept reste une tâche complexe. Il existe cependant une volonté réelle et renouvelée pour ce type de manifestation qu'il s'agit de mettre à profit.

La période de pandémie imposée depuis 2020 a particulièrement bouleversé la vie scolaire. Dès lors, la Municipalité reste confiante qu'un nouvel élan fédérateur pourra être trouvé rapidement autour d'un événement de type "fête des écoles". Un projet sera proposé au Conseil communal dans le courant 2022.

**En fonction de ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil communal de repousser le délai de réponse à ce postulat.**

## **7 Motion de Mme Elodie Golaz Grilli "Harmonisation des horaires d'ouverture des commerces avec l'Ouest lausannois", du 8 octobre 2015**

### **Résumé**

Dans un contexte de grands travaux qui va particulièrement impacter le tissu commercial du centre-ville, une démarche d'harmonisation des horaires avec les autres communes de l'Ouest lausannois est proposée. Il s'agit concrètement de permettre une fermeture des commerces à 18h le samedi, soit une prolongation d'une heure en comparaison de la situation actuelle.

### **Réponse de la Municipalité**

Aucun élément nouveau n'est venu s'ajouter à la réflexion menée depuis plusieurs années quant à une ouverture prolongée des commerces renanais le samedi.

Ce sujet reste clivant au niveau cantonal et même romand, avec plusieurs cas de référendums contre des décisions allant dans le sens d'une extension des horaires (ex: référendum lancé contre une ouverture des commerces jusqu'à 20h dans la Commune d'Echallens). En l'état et suite à la création d'un nouveau dicastère municipal dédié notamment au commerce de proximité, la Municipalité demande à nouveau un délai. L'inertie des positions constatées dans les précédents préavis sur les objets en suspens reste d'actualité et rend en effet complexe toute proposition de compromis. Une nouvelle consultation sera menée auprès des commerces de proximité et une proposition finale sera soumise au Conseil communal dans le courant de l'année 2022.

**En fonction de ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil communal de repousser le délai de réponse à cette motion.**

## **8 Postulat de M. Nicolas Freymond "Renens à 30 km/h la nuit ?", du 22 juin 2017**

### **Résumé**

La Ville de Lausanne a mené un essai pilote pour abaisser la vitesse maximale à 30 km/h la nuit sur certains axes routiers centraux. Partant de ce modèle et pour diminuer les nuisances sonores, renforcer la sécurité et réduire les émissions de CO<sub>2</sub>, il est demandé à la Municipalité d'étudier à son tour l'opportunité d'abaisser à 30 km/h la vitesse maximale entre 22h et 6h sur tout ou sur une partie des axes routiers renanais actuellement limités à 50 km/h.

### **Réponse de la Municipalité**

La définition d'un projet pour le passage d'axes routiers renanais à 30 km/h la nuit suit son cours. Une première étude a été menée pour déterminer l'ensemble des tronçons compatibles avec ce type de limitation, soit la grande majorité du territoire communal. Elle doit désormais être complétée avec des données spécifiques à la gestion du bruit. Un bureau d'ingénieur spécialisé a d'ores et déjà été contacté. Une fois ces relevés réalisés, le dossier de demande sera complet et pourra être déposé auprès de la Commission cantonale de circulation pour validation finale. La mise en place de cette mesure est prévue pour 2022. Une communication spécifique sera proposée à cette occasion.

**En fonction de ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil communal de repousser le délai de réponse à ce postulat.**

**9 Postulat de M. François Delaquis "Quelle politique avons-nous ou voulons-nous pour le sport à Renens, avec quels moyens, quelles ressources, un inventaire et des réalisations pour le bien de chacune et de chacun ?", du 22 juin 2017**

**Résumé**

Si l'Etat, à travers son Service de l'éducation physique et du sport, oriente son action principalement sur l'éducation physique, le lien avec les fédérations et la gestion des infrastructures, il revient aux communes de concrétiser une politique du sport sur leur territoire. Le postulat demande ainsi à la Municipalité de définir une approche globale du sport à Renens par le biais d'un plan directeur, et d'étudier la possibilité d'une structure dédiée aux activités sportives.

**Réponse de la Municipalité**

La nouvelle répartition des dicastères pour la législature 2021-2026 a intégré la thématique du sport à une nouvelle direction Sport-Intégration-Ressources humaines. La définition de projets concrets ainsi qu'une politique globale basée sur une vision à long terme nécessite ainsi un travail de fond dans le cadre de cette structure. La réflexion a d'ores et déjà débuté et une première proposition budgétaire est développée dans le cadre du budget 2022. Un projet complet sera déposé auprès du Conseil communal par voie de préavis dans le courant de l'année 2022.

**En fonction de ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil communal de repousser le délai de réponse à ce postulat.**

**10 Postulat de Mme Nicole Haas-Torriani "Pour promouvoir dans nos rues la connaissance de l'histoire de notre pays", du 21 juin 2018**

**Résumé**

Dans le cadre de la procédure de naturalisation, une importance particulière est accordée à la connaissance historique générale des candidats vis-à-vis de la Suisse. Sur cette base, le postulat demande de réfléchir à une action de promotion concrète de l'histoire liée à Renens, mais aussi au Canton de Vaud et à la Suisse, afin que ce type de connaissance ne reste pas cantonnée à un apprentissage théorique. La proposition avancée vise particulièrement à expliciter de manière visible dans l'espace public le nom des rues et autres places stratégiques (par exemple avec des plaques explicatives).

**Réponse de la Municipalité**

L'engagement d'un nouvel archiviste à l'été 2020 a permis d'apporter un nouveau regard sur les demandes du présent postulat, notamment quant à son objectif général de doter la Commune d'un programme de promotion de l'histoire renanaise. Il existe en effet, au-delà de l'odonymie, différentes opportunités de mettre concrètement en lumière un riche patrimoine historique sur le territoire communal.

La réflexion porte désormais sur les moyens disponibles pour assurer un véritable échange avec la population, ainsi qu'une coordination avec les organismes locaux chapeautant les procédures de naturalisation. L'installation ponctuelle de panneaux ou autres bornes informatives, tout comme la mise en ligne d'une page dédiée sur le site Internet de la Ville ou encore la publication d'articles dans



le journal communal pourraient s'avérer des actions désincarnées sans une véritable politique d'accompagnement sur le terrain.

Cette dernière pourrait s'appuyer sur un travail déjà conséquent mené par les services de l'administration : visite guidées sur la thématique de l'histoire de Renens "Du village à la ville" – visites expérimentées en 2021 avec l'archiviste communal, en collaboration avec La Ferme des Tilleuls; balades thématiques sur l'évolution des quartiers de la gare lors de l'inauguration de la passerelle Rayon Vert; installations visuelles et sonores sur les banc publics de Renens dans le cadre du projet "Mémoire en place". Un projet complet sera présenté au Conseil communal durant le premier semestre 2022.

**En fonction de ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil communal de repousser le délai de réponse à ce postulat.**

## **11 Postulat de M. Jonas Kocher "Pour une commune éclairée sans pollution lumineuse inutile", du 21 juin 2018**

### **Résumé**

Le concept de pollution lumineuse renvoie à la présence anormale de lumière artificielle et de ses conséquences sur la santé humaine ainsi que sur les écosystèmes en général. La Municipalité est ainsi invitée à faire un état des lieux de son éclairage public (identifier les émissions lumineuses superflues et les économies d'énergie potentielles) et à réfléchir à une politique globale d'optimisation et de lutte contre la pollution lumineuse.

### **Réponse de la Municipalité**

Une première réponse concrète au présent postulat a été développée au sein du préavis N° 4-2021 – Rénovation de l'éclairage public de Renens-Village, avec l'installation de 37 luminaires LED qui permettront d'importantes économies de consommation et d'entretien, mais aussi une plus grande précision dans la diffusion de la lumière.

Tel que mentionné dans ce même préavis, une étude de la consommation énergétique de l'éclairage public à Renens est en cours de finition. Il s'agit d'un audit "Grands consommateurs", effectué entre 2020 et 2021 et actuellement en attente d'une validation cantonale. Une fois ce document confirmé, il servira de base pour une réfection complète de l'éclairage public communal intégrant la notion de pollution lumineuse (meilleure focalisation du flux lumineux, système d'abaissement de puissance nocturne). Un préavis général sera déposé au Conseil communal durant le premier semestre 2022.

**En fonction de ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil communal de repousser le délai de réponse à ce postulat.**

**12 Postulat de Mme Muriel Rossel "La fracture numérique : une réalité source de marginalisation et d'inégalité... Réduisons-la à Renens", du 11 octobre 2018 / Postulat de M. Stéphane Montabert "Pour un accès efficace aux diverses aides proposées à Renens", du 13 décembre 2018 / Postulat de M. François Delaquis "Transformation numérique: une reconfiguration de la notion de service public pour nous Administration? Un état des lieux pour ne laisser personne se déconnecter", du 12 décembre 2019**

**Résumés**

Le postulat de Mme Rossel invite la Municipalité à étudier la mise en place de mesures permettant de lutter contre le phénomène de fracture numérique qui met certaines personnes en marge de la société. Cette thématique renvoie à la numérisation de nombreuses démarches telles que la recherche d'emploi, l'achat d'un ticket de transport, et plus généralement la possibilité de rester en contact. Il est ainsi demandé à la Municipalité de répertorier les offres existantes à Renens et d'étudier la possibilité de donner l'impulsion pour mettre en place des formations ou des opérations de sensibilisation, notamment pour ce qui concerne la communication entre collectivités publiques et population.

Le postulat de M. Montabert base sa réflexion sur la problématique générale du non-recours aux prestations sociales financières des collectivités publiques. Dans l'optique d'apporter une réponse au niveau communal, ce texte souligne le besoin de simplifier l'accès à l'information sur les différentes aides mises à dispositions et les démarches relatives proposées par la Commune. Il est demandé en particulier à la Municipalité de repenser le site Internet de la Ville afin de permettre un accès facilité, limpide et unique à la liste exhaustive des aides et de systématiser les démarches directement en ligne.

Le postulat de M. Delaquis demande à la Municipalité d'étudier l'impact de la cyberadministration sur l'administration communale dans ses différents processus, ses relations avec les usagers, mais aussi définir des mesures d'accompagnements pour toutes les catégories de la population.

**Réponse de la Municipalité**

Les interventions concernées renvoient à une thématique centrale, grand défi des collectivités publiques pour les années à venir. La dématérialisation des services et des outils administratifs s'est accélérée avec la crise du Coronavirus. Les trois objets soulignent bien l'aspect multifacette de cet enjeu, avec des répercussions sur les prestations, sur le travail délivré et plus directement sur les administré.e.s, usagères et usagers (avec le risque de précarisation pour celles et ceux disposant de moins de ressources).

Si beaucoup reste encore à faire pour encadrer une numérisation des services, la Ville de Renens a déjà effectué un travail non négligeable en la matière, notamment sur son site Internet. La rubrique "Vos démarches", accessible en page d'accueil, classe en effet les principales prestations par thème (arrivée, départ, déménagement, billets, entreprises, prestations jeunesse, logement, etc.). Chaque catégorie renvoie soit à des prestations en ligne – quand elles existent – soit à des informations utiles.

Cette classification s'est également inscrite dans une démarche en cours de modernisation du site. Il s'agit d'un projet ambitieux qui intègre tant une réflexion sur l'accessibilité de l'offre communale qu'une refonte de l'univers graphique de la Commune (logo, identité visuelle).

En parallèle, une stratégie de gestion intégrée et électronique des documents est en cours avec l'implantation de différents systèmes relatifs à la gestion du courrier, du personnel ou encore des mises à l'enquête. Chacun de ces modèles implique des phases de test et d'optimisation, ainsi qu'une formation du personnel concerné.

Ce premier état des lieux illustre le vaste chantier que sera la numérisation des prestations – chantier qui sera d'ailleurs intégré au futur programme de législation. Il démontre aussi l'importance d'accompagner ce processus dans le temps. Sur cette base, la Municipalité reviendra vers le Conseil avec un préavis général sur la stratégie numérique au deuxième semestre 2022.

**En fonction de ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil communal de repousser le délai de réponse à ces trois postulats.**

### **13 Postulat de M. Jean-Marc Dupuis intitulé "De l'oxygène pour les Renonais, de l'hydrogène pour les transports", du 27 juin 2019**

#### **Résumé**

Le postulat de M. Dupuis a pour but d'inciter la Commune à utiliser l'hydrogène comme option de carburant pour les véhicules et promouvoir ainsi son approvisionnement. Il invite dès lors la Municipalité à étudier d'une part l'opportunité d'installer, avec l'aide d'acteurs privés ou non, dans un cadre régional ou non, des stations de recharge pour véhicules fonctionnant à l'hydrogène, et d'autre part de mettre sur pied un réseau dit "H2" regroupant les acteurs directement impliqués dans le développement de cette nouvelle technologie.

#### **Réponse de la Municipalité**

L'utilisation de l'hydrogène comme combustible durable, en remplacement des énergies fossiles, reste encore relativement nouvelle dans l'espace public. La démocratisation d'une telle technologie reste également à confirmer eu égard aux coûts de production qu'elle engendre actuellement. A noter également que la Stratégie 2050 de la Confédération pour la transition énergétique ne contient pas de volet sur l'hydrogène vert. Si une motion est certes pendante au Parlement et que l'Office fédéral de l'énergie a annoncé travailler à une feuille de route, la marge de manœuvre d'une collectivité publique de la taille de Renens, avec ses capacités financières, est minime et ne permet que difficilement une planification crédible sur cette thématique.

Pour ce qui concerne le versant réseau "H2" du présent postulat, force est de constater qu'aucune autre commune environnante n'a exprimé un volontarisme particulier en la matière, et que le sujet de l'hydrogène n'est pas régulièrement abordé lors des rencontres intercommunales. La réflexion demandée étant pour beaucoup d'ordre technique, le dossier a été transmis à SIE SA, partenaire énergétique de la Commune. Pour l'heure, aucun développement probant ne peut être porté à la connaissance du Conseil.

**En fonction de ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil communal de repousser le délai de réponse à ce postulat.**

**14 Postulat de M. François Delaquis intitulé "Le prix d'achat et ses composants, un rapport différent et un nouvel équilibre durable à trouver", du 10 octobre 2019**

**Résumé**

Le postulat de M. Delaquis demande à la Municipalité d'étudier la possibilité de trouver un meilleur équilibre dans ses critères d'achats courants ainsi que dans ses appels d'offres publics afin de mieux prendre en compte les critères environnementaux et humains. Il est également demandé d'ajouter aux préavis municipaux la liste des critères d'adjudication appliqués dans les appels d'offres des marchés publics.

**Réponse**

La mise en chantier de la réflexion autour du présent postulat était prévue pour le début de l'année 2020 avec la création d'un groupe de travail. Elle a été retardée par la crise du Coronavirus. Les travaux ont désormais repris, impliquant plusieurs services communaux afin de proposer une approche systématique pour l'application de critères de durabilité aux achats courants comme dans l'attribution de marchés publics. Un préavis sera déposé au Conseil communal dans le courant du deuxième semestre 2022.

**En fonction de ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil communal de repousser le délai de réponse à ce postulat.**

**15 Postulat de M. Laurent Voisard intitulé "Les noms de rues à Renens, le grand anonymat: pour une attribution de noms de rues plus personnelle qui rend hommage aux personnes et communautés qui ont fait – qui font Renens", du 10 octobre 2019**

**Résumé**

Se basant sur le constat que l'odonymie renanaise ne reprend aucun nom de personne, le postulat de M. Voisard propose d'attribuer des noms de rues à des personnes, groupes de personnes ou à des communautés ayant participé à l'histoire communale.

**Réponse**

Comme le remarque le postulant, l'odonymie renanaise n'a historiquement jamais fait référence à des personnalités. Si cette posture n'a pas été consignée formellement en tant que volonté politique, force est de constater qu'elle a été appliquée au fil du temps.

Deux exceptions notables peuvent être citées avec le Parc Sauter et le Parc Frehner. Le premier reprend le nom de l'ancien propriétaire du Château de Renens. Cette dénomination a été validée par la Municipalité au début des années 1970 suite à la restitution particulière de cet espace autrefois privé par les héritiers de la famille, en vue d'en faire un espace public. Le second fait référence à Monsieur et Madame Frehner, anciens propriétaires de la maison abritant aujourd'hui le service des Ressources humaines de l'administration communale. Il s'agit dans ce cas aussi d'une restitution particulière d'un espace privé à la Commune, réalisé à la fin des années 1970. Ces deux exemples illustrent bien des situations spécifiques de rétrocession de parcelles privées et concernent plus des lieux-dits que de véritables adresses.

Le cas plus récent du Square du 14-Juin – ancien square de la Savonnerie renommé en mai 2021 – peut également être mentionné (voir point 16 du présent préavis). Il s'agit effectivement d'une référence à la lutte pour l'égalité des droits et la visibilité des femmes dans l'espace public. Elle renvoie également aussi à un triple événement historique, soit l'acceptation par le peuple et les cantons de l'initiative pour l'égalité entre hommes et femmes, mais aussi les grèves des femmes en Suisse de 1991 et 2019. Dès lors, cette nouvelle appellation s'inscrit bien dans la pratique renanaise et illustre une capacité à s'adapter pour répondre à certaines évolutions majeures de la société, ainsi qu'à d'éventuelles demandes issues de démarches collectives.

Pour ce qui est de la pratique générale, la Municipalité estime que l'unité obtenue par le biais d'une odonymie neutre et non personnifiée fait partie de l'identité de la Ville et qu'elle participe à y ancrer les points de repères de chacune et chacun.

La référence à des communautés serait par contre une démarche délicate à différents niveaux, tant pour déterminer les contours d'un groupe de personnes donné que pour justifier le choix d'un groupe plutôt qu'un autre dans la dénomination d'une rue, ou encore assoir la légitimité de la structure en charge de prendre ces décisions. De plus, il existe d'autres moyens plus directs et mobilisés depuis de nombreuses années pour mettre en lumière le rôle important joué par certaines personnes ou groupe de personnes, avec notamment l'attribution de mérites communaux ou encore les subventions aux associations.

Sur cette base de réflexion et prenant en compte que différentes actions sont menées pour rendre compte de l'investissement et de l'apport de personnalités renanaises à leur Ville et à la collectivité, la Municipalité estime que la pratique actuelle en matière d'odonymie reste la plus adéquate.

**En fonction de ce qui précède, la Municipalité estime avoir répondu au postulat de M. Voisard.**

## **16 Postulat de Mme Nicole Haas-Torriani "Comment baptiser le square de la Place du Marché ?", du 8 octobre 2020**

### **Résumé**

Suite à la seconde grève des femmes en Suisse du 14 juin 2019, Mme Torriani appelle la Municipalité à poursuivre les efforts de ce mouvement et de renforcer la légitimité des femmes dans l'espace public. Son postulat demande de baptiser le square de la Place du Marché – soit le square de la Savonnerie – "espace ou parc du 14 juin".

### **Réponse**

La Municipalité soutient et continuera de soutenir les actions allant dans le sens d'une égalité effective entre hommes et femmes. La demande du présent postulat n'appelant pas de réflexion complémentaire, il a été décidé de rebaptiser l'ancien square de la Savonnerie en "Square du 14 juin". Tel qu'évoqué dans le cadre du communiqué de la Municipalité du 14 juin 2021, cette nouvelle appellation se veut un symbole pour la commémoration de la lutte pour l'égalité des droits et la visibilité des femmes dans l'espace public. L'inauguration de cet espace et la pose d'une nouvelle plaque signalétique se sont également déroulées le 14 juin 2021 en présence des autorités.

A noter que cet objet n'est pas à proprement parler un suspens. Cependant, la réponse à un postulat nécessitant une validation effective du Conseil communal et que le présent objet ne nécessite pas de développement additionnel dans le cadre d'un préavis *ad hoc*, la Municipalité a préféré le joindre au présent rapport.

**En fonction de ce qui précède, la Municipalité estime avoir répondu au postulat de Mme Haas-Torriani.**

---

Fondée sur l'exposé ci-dessus, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes:

## CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Vu le préavis N° 8-2021 de la Municipalité du 1<sup>er</sup> novembre 2021,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

**D'approuver le rapport de la Municipalité sur l'état des postulats et motions en suspens au 31 décembre 2020.**

**De considérer qu'il a été répondu au postulat ci-dessous:**

- Postulat de M. Laurent Voisard intitulé "Les noms de rues à Renens, le grand anonymat: pour une attribution de noms de rues plus personnelle qui rende hommage aux personnes et communautés qui ont fait – qui font Renens", du 10 octobre 2019
- Postulat de Mme Nicole Haas-Torriani "Comment baptiser le square de la Place du Marché?", du 8 octobre 2020

**D'accepter de repousser le délai de réponses des motions et postulats suivants:**

- Motion de M. Gilbert Stöckli relative à la création d'une bibliothèque municipale, du 23 mars 1995 / Motion du groupe libéral concernant un projet de bibliothèque, du 14 décembre 2000.
- Postulat de Mme Florence Widmer "Mèbre-Source-Midi, trois rues pour les piétons", du 7 mars 2013 / Motion de M. Vincent Keller "Pour un centre-ville du XXI<sup>e</sup> siècle : moderne et piétonnier", du 20 juin 2013
- Postulat de M. Didier Divoirne "Pour une aide au logement pour 1564 personnes", du 12 septembre 2013
- Postulat de Mme Line Rouyet et M. Oumar Niang "Pour un espace culturel au centre-ville de Renens", du 20 juin 2013
- Postulat de Mme Elodie Golaz Grilli "Fêtes des écoles : Lausanne, Prilly... et Renens alors ?", du 4 septembre 2014
- Motion de Mme Elodie Golaz Grilli "Harmonisation des horaires d'ouverture des commerces avec l'Ouest lausannois", du 8 octobre 2015
- Postulat de M. Nicolas Freymond "Renens à 30 km/h la nuit ?", du 22 juin 2017

- Postulat de M. François Delaquis "Quelle politique avons-nous ou voulons-nous pour le sport à Renens, avec quels moyens, quelles ressources, un inventaire et des réalisations pour le bien de chacune et de chacun ?", du 22 juin 2017
- Postulat de Mme Nicole Haas-Torriani "Pour promouvoir dans nos rues la connaissance de l'histoire de notre pays", du 21 juin 2018
- Postulat de M. Jonas Kocher "Pour une commune éclairée sans pollution lumineuse inutile", du 21 juin 2018
- Postulat de Mme Muriel Rossel "La fracture numérique : une réalité source de marginalisation et d'inégalité... Réduisons-la à Renens", du 11 octobre 2018 / Postulat de M. Stéphane Montabert "Pour un accès efficace aux diverses aides proposées à Renens", du 13 décembre 2018 / Postulat de M. François Delaquis "Transformation numérique: une reconfiguration de la notion de service public pour nous Administration ? Un état des lieux pour ne laisser personne se déconnecter", du 12 décembre 2019
- Postulat de M. Jean-Marc Dupuis intitulé "De l'oxygène pour les Renonais, de l'hydrogène pour les transports", du 27 juin 2019
- Postulat de M. François Delaquis intitulé "Le prix d'achat et ses composants, un rapport différent et un nouvel équilibre durable à trouver", du 10 octobre 2019

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 1<sup>er</sup> novembre 2021.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic:  Jean-François Clément

Le Secrétaire municipal:  Michel Veyre



The seal of the Municipality of Renens is circular, featuring a central coat of arms with a shield, a crown, and a banner. The text 'MUNICIPALITÉ DE RENENS' is written around the perimeter of the seal. Inside the shield, the words 'LIBERTÉ ET PATRIE' are visible.

Membres de la Municipalité concernés: M. Jean-François Clément, Syndic  
Mme Tinetta Maystre  
Mme Nathalie Jaccard  
M. Didier Divoine  
M. Oumar Niang